

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DASES 257 G Subventions (38.000 euros) et conventions avec 2 associations intervenant dans le domaine de l'information et du soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention aux associations suivantes : L'espace psychanalytique d'orientation et de consultations, Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec « L'espace psychanalytique d'orientation et de consultations », (l'EPOC) (19^e), simpa n° 10266, dossier 2017_00120, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros, au titre de l'année 2017.

Article 2 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le « Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits » (11^e), simpa n° 19944, dossier 2017_01695, pour l'attribution d'une subvention (BAPH : 8 000 €) au titre de l'année 2017.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2017 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO